



À Guéret, le 4 septembre 2013

Madame le Directeur Académique,

Nous avons pris connaissance de votre interview dans le journal La Montagne et celle-ci appelle de notre part une question : *le journaliste, Julien RAPEGNO, qui a pris en note vos paroles a-t-il déformé vos propos ?*

.....

Si tel n'est pas le cas :

- ⇒ Les personnels et leurs organisations syndicales ne peuvent accepter la stigmatisation des personnels EMALA et RASED ni un tel dénigrement du travail réalisé chaque jour. Comment accepter la formule « Les EMALA passent beaucoup de temps en transports » alors que ceux-ci interviennent à hauteur de 6h par jour dans les classes : ils passent le temps nécessaire pour se rendre dans les écoles *en dehors des horaires d'ouverture des écoles*, comme l'ensemble des personnels de ce département qui se rendent sur leur lieu de travail. Ceci est d'autant plus dur à entendre de la part d'un supérieur hiérarchique qui, dès son arrivée, a affiché le plus grand scepticisme à l'égard du dispositif sans jamais prendre la peine d'en examiner le fonctionnement en situation !!! Quant aux évolutions que vous proposez, elles sont marquées du sceau de la méconnaissance du terrain et du travail réalisé... Nous ne pouvons que les refuser.
- ⇒ Pour les personnels RASED, comment accepter la formule « le fonctionnement des RASED ne répond plus à la difficulté scolaire » alors qu'un « *groupe de travail sur la place et l'évolution des missions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté* », est promis et annoncé par le Ministère : en Creuse, département de France où les orientations ministérielles du « Plus de maîtres que de classe » et de « la scolarisation des enfants de moins de 3 ans » n'ont pas été mis en œuvre, le sort des RASED semble déjà scellé !!!
- ⇒ Concernant le remplacement, on lit qu' « il faut s'attendre à ce qu'il y ait des classes où le maître ne pourra être remplacé certains jours ». Ce sont des propos qui suscitent le plus grand étonnement quand on a entendu de la bouche de la même personne que le département de la Creuse disposait des moyens nécessaires dont il avait besoin et que vous supprimez des postes de remplaçants lors de la dernière carte scolaire. Vous précisez avoir répondu « favorablement à 85 demandes de temps partiels » mais le manque de professeurs des écoles dans notre département ne doit pas amputer les droits des personnels. Il n'est pas acceptable de les culpabiliser !

Les personnels, ainsi que leurs représentants, sont loin d'être indifférents à ce mépris affiché !